



A.R.B.R.E.S. INFOS

Association Ried Bruche pour le respect de
l'environnement près de Strasbourg
2 rue des Fauvettes
67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM
TI Schiltigheim Vol XXV n°1329
CCP STRASBOURG n° 2712 12 F

Ce numéro est diffusé à
Achenheim, Oberschaeffolsheim,
Wolfisheim

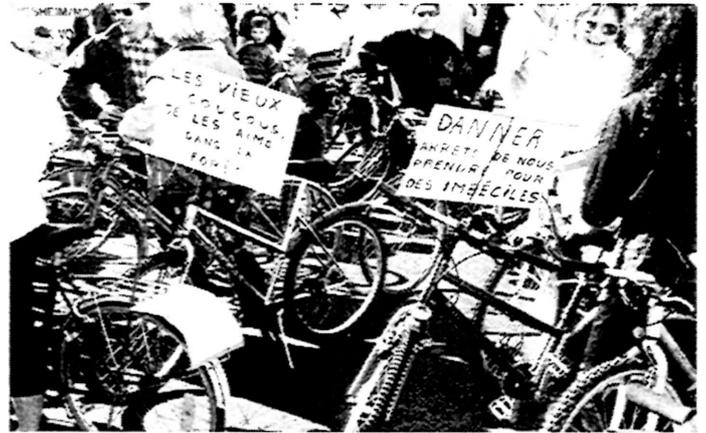
numéro 5 - novembre 1997

Aéroport

Après la réussite de la manifestation à Entzheim
du 14 septembre 1997:

Coup d'accélérateur pour les négociations!

Merci à tous les riverains qui sont venus faire entendre leur mécontentement à l'aéroport. Avec ceux des autres associations membres de l'UFNASE (Union pour la Fermeture de nuit de l'aéroport de Strg-Entzheim), vous étiez, nous étions environ 2000 personnes, venus en vélo ou en voiture, montrer notre détermination à défendre nos intérêts et à demander l'interdiction des vols de nuit entre 23 h et 6 h du matin. Un certain nombre de personnes espérait voir notre mouvement s'essouffler. Nous leur avons donné une réponse claire. 2000 personnes qui se sont déplacées un Dimanche à 11 h et qui prouvent que les riverains restent vigilants et qu'ils ne se laisseront pas imposer des nuisances contraires au plus élémentaire bon sens.



Le réseau de solidarité s'étend.

Le 18 octobre, les riverains de Roissy manifestaient à Paris contre la création de nouvelles pistes. Ceux de Lyon-Satolas manifestaient de leur côté contre les nuisances de leur aéroport. Des délégations de l'UFNASE, de Colmar-Meyenheim et de Lahr se trouvaient aux côtés des riverains de Belfort-Fontaine protestant contre la création d'un aéroport de fret et d'une éventuelle venue de DHL. Pendant ce temps, à Liège, l'Union Européenne contre les nuisances des avions tenait son congrès annuel et demandait une réglementation européenne contre la pollution des avions, pour l'interdiction des vols la nuit et pour la taxation du kérosène. Partout les riverains prennent conscience et se battent contre l'extension du trafic aérien. Ils refusent le bruit et la pollution atmosphérique qu'il engendre.



**Restons ferme sur la
tranche 23-6h: rien n'est
joué.**

Au niveau local, le Préfet du Bas-Rhin a réuni d'urgence le Groupe de Réflexion sur le Développement de l'Aéroport (GREFA) le 6 octobre. La

Chambre de Commerce a proposé la fermeture de l'aéroport entre 0 h et 5 h du matin et la tolérance de retards importants. L'UFNASE, ainsi que la quasi totalité des maires des communes riveraines, ont affirmé rester ferme sur la revendication de fermeture 23h - 6h: en effet la CCI mettrait sans aucun doute à profit les périodes ainsi gagnées pour faire voler les charters et, qui sait, le fret, sur ces plages nocturnes. Le GREFA s'est à nouveau réuni le 29 octobre, préparant ainsi la prochaine séance de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport.

Vers des actions plus dures?

L'UFNASE a déjà annoncé que si des décisions importantes n'étaient pas prises prochainement en ce qui

concerne la réglementation des vols de nuit, les riverains seraient appelés à participer à des actions plus dures. C'est au Préfet, représentant de l'Etat, de veiller à ce que la situation ne pourrisse pas.

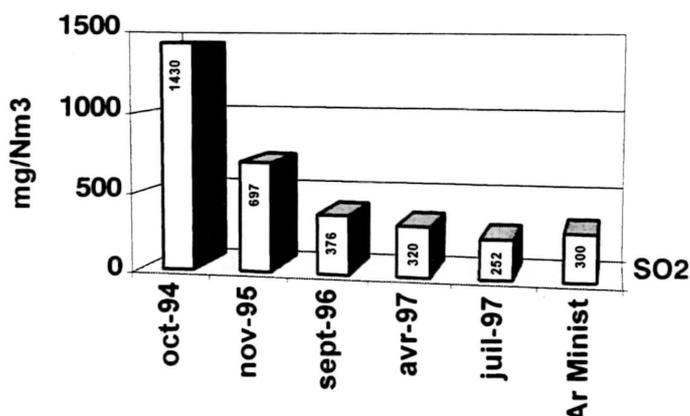
Les habitants n'ont pas le choix: face à des lobbies de l'aéronautique très puissants (compagnies aériennes, pétroliers, exploitants d'aéroport) aidés par une Direction Générale de l'Aviation Civile qui a abdiqué sa mission de service public et qui semble n'avoir rien à leur refuser, un Ministère des Transport qui a l'air davantage préoccupé par le développement du trafic aérien que par l'environnement des riverains, il leur faudra encore plus nombreux se battre pour qu'enfin on les respecte.

Tuilerie

Bravo et merci à tous de nous avoir soutenu dans cette lutte, symbole de la création d'ARBRES en octobre 1995. Notre objectif était la réduction des nuisances et de la pollution. En été 1996, STURM a installé le fameux traitement des fumées par post-combustion.

Depuis un an et demi, ARBRES surveille les différentes analyses de fumées et les résultats sont encourageants:

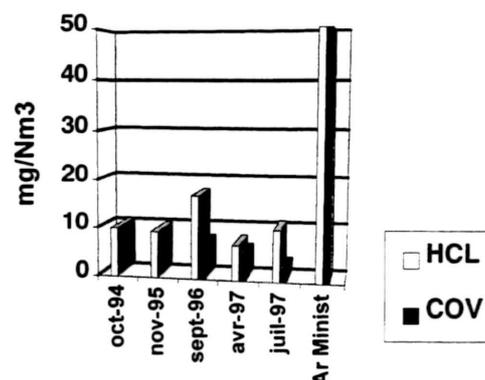
- suppression des odeurs
- respect des normes
- baisse effective de la pollution



DIOXYDE DE SOUFRE

La baisse est spectaculaire. Les émissions de SO² dépendent de la teneur en soufre de la matière première venant de la carrière de Lixhausen : les marnes extraites actuellement contiennent plus de calcaire, qui neutralise une partie du soufre et des acides.

N.B. : ce polluant est passé en juillet 1997 en dessous de la limite de l'arrêté ministériel.



ACIDE CHLORHYDRIQUE

Légère baisse grâce à la matière première utilisée actuellement.

COV (COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS)

Baisse très sensible grâce au traitement des fumées; récente optimisation par un meilleur fonctionnement des clapets.

Depuis un mois et demi, ARBRES a obtenu la construction d'une enceinte pour atténuer le bruit du vibreur. Les travaux de finition sont en cours.

La prise de contrôle des Tuileries STURM par le groupe autrichien WIENERBERGER a permis d'ouvrir un dialogue constructif entre le comité d'ARBRES et la direction technique, concrétisé par des contacts suivis et des rencontres régulières.

(suite page 5)

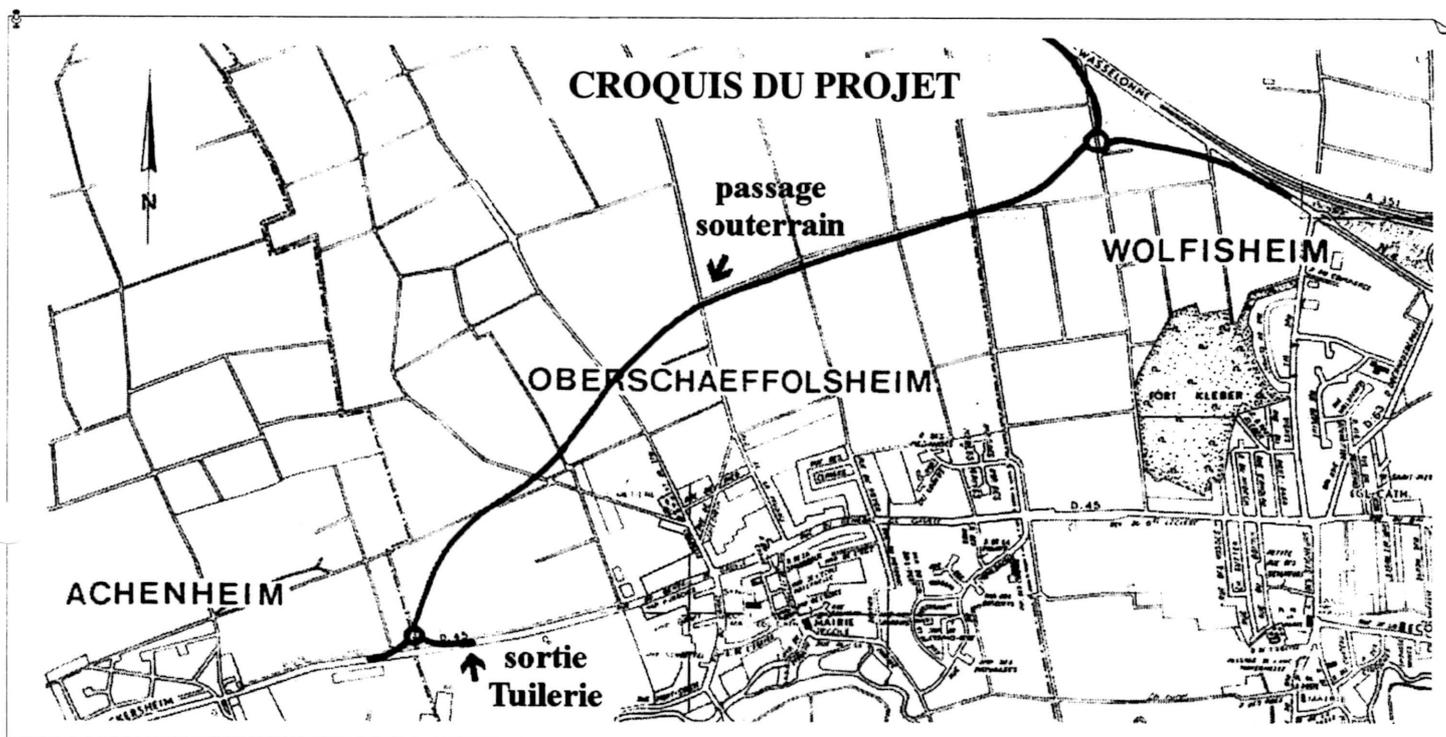
CONTOURNEMENT d'OBERSCHAEFFOLSHEIM - WOLFISHEIM

Un projet qui devient réalité

En effet le 9 septembre 1997, le Conseiller Général et Maire de Wolfisheim, Rémy SCHLICHTER a reçu une délégation de notre association afin de nous présenter le projet établi par le Département relatif au contournement d'Oberschaeffolsheim et de Wolfisheim.

Le tracé de cette nouvelle voie permettra le contournement de Wolfisheim et d'Oberschaeffolsheim en débouchant sur l'entrée d'Achenheim.

Pour Achenheim, cet aménagement permettra également un accès direct à la tuilerie sans entrer et traverser le village.



La route longera en partie le chemin d'exploitation agricole sur le Ban d'Oberschaeffolsheim.

ARBRES sera vigilant pour la mise en oeuvre d'une protection acoustique et paysagère adéquate.

La concertation avec les exploitants agricoles a lieu actuellement.

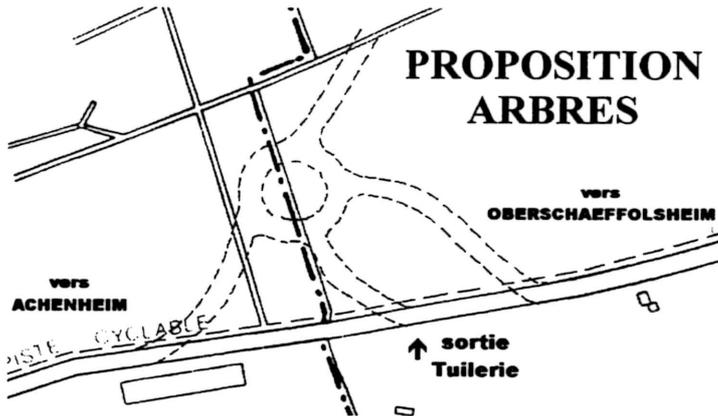
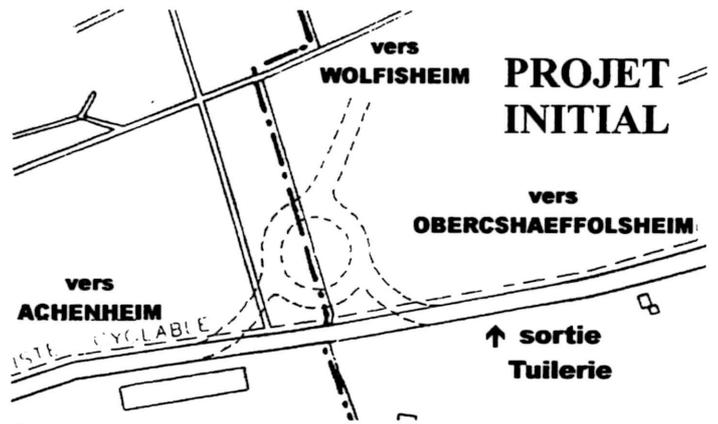
Nous espérons que nos élus auront l'intelligence de prévoir de part et d'autre de cette voie une zone non constructible (non aedificandi).

Concernant les deux rond point voici notre analyse :

ROND POINT VERS ACHENHEIM

Il se situe sur le CD 45 à la limite intercommunale (voir schéma ci-contre).

Dans le projet initial, les poids lourds venant de la tuilerie seraient obligés de couper la route aux véhicules venant d'Oberschaeffolsheim et allant en direction d'Achenheim.



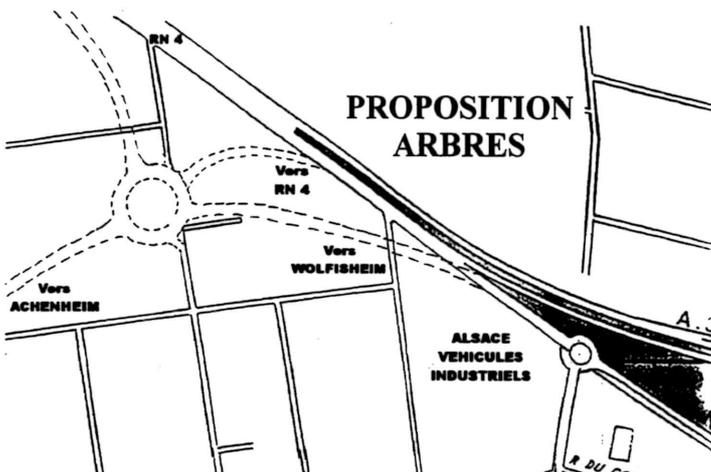
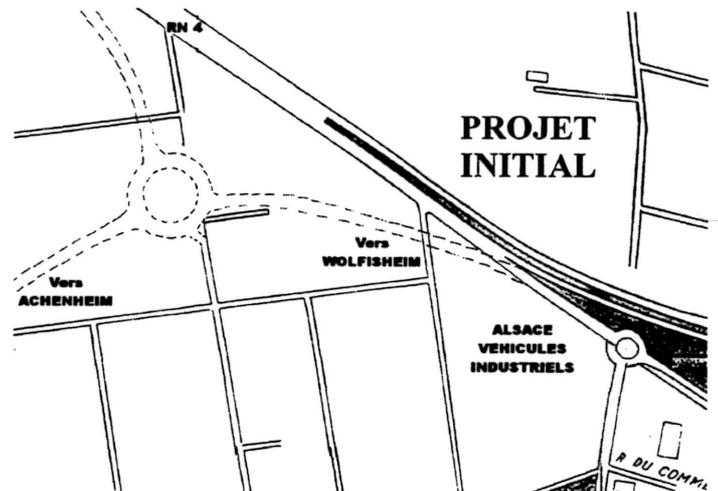
Par contre dans la proposition d'ARBRES,

il y a un accès direct de la Tuilerie STURM sur le rond point (voir schéma ci-contre).

ROND POINT VERS WOLFISHEIM

Il se situe près de la RN 4 et du rond point "Mercedes". (voir schéma ci-contre)

Les véhicules venant de la RN 4 auront un accès direct sur cette voie, qui par ailleurs remplacera l'actuelle sortie Wolfisheim. Le transit des véhicules venant d'Achenheim se fera par ce futur rond point puis le rond point "Mercedes" et pour terminer par le giratoire de Wolfisheim. Ce rond point servira également de voie de transit aux exploitants agricoles afin de leur permettre d'utiliser le passage souterrain sous la RN 4.

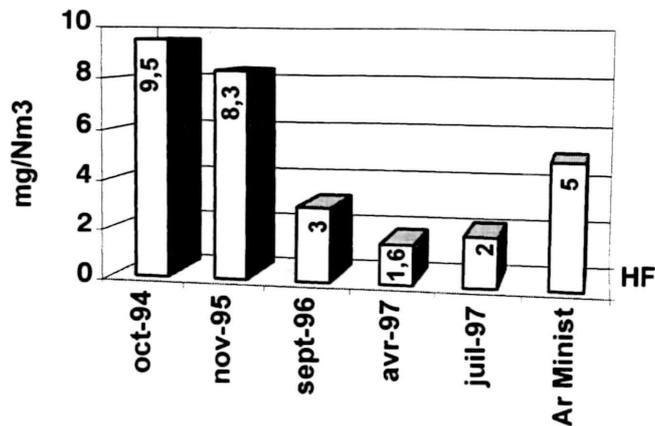


Par contre dans la proposition d'ARBRES,

il y a un accès direct vers la RN 4 en direction de Strasbourg. (voir schéma ci-contre)

Ce projet mérite réflexion, transmettez nous toutes vos suggestions pour essayer d'améliorer cette nouvelle voie.

(suite de la page 2)



BENZENE

Par le traitement des fumées, élimination quasi complète de ce polluant cancérigène.

Octobre 1994 : 1,4 mg/m³ Juillet 1997 : 0,001 mg/m³

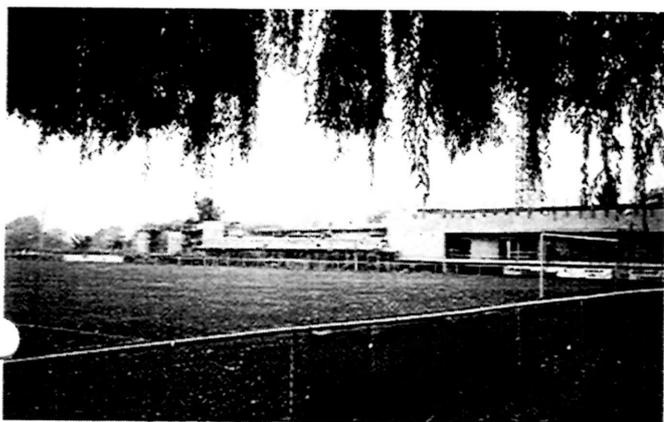
Certains d'entre nous ont dû remarquer cet été qu'il y avait de temps en temps des odeurs. Au cours de notre récente entrevue du 16 octobre, nous avons évoqué les pannes ponctuelles du système du traitement de fumées. Il s'agit de pannes qui durent en moyenne $\frac{3}{4}$ d'heure (même si la perception que nous en avons a pu être plus durable en période anticyclonique) dues à des appareils de mesure défectueux.

ACIDE FLUORHYDRIQUE

Baisse spectaculaire grâce à la matière première utilisée actuellement

Nous continuerons bien entendu à surveiller l'ensemble des analyses, et vous tiendrons informé à l'avenir.

Ried de la Bruche



Le gymnase d'Eckbolsheim en zone inondable

Notre action en justice continue:

Une salle polyvalente à dominante sportive: telle est la désignation du permis, en date du 15 avril 1996, qui a déjà fait couler beaucoup d'encre avant qu'un jour prochain l'eau ne coule sous l'édifice en forme de paquebot.

Pas moins de 4 recours contentieux accompagnés d'innombrables annexes, autant pour la partie adverse, 2 recours gracieux précédant les actions en justice, l'intervention d'un député, le rapport d'un huissier pour le constat des lieux aux frais d'ARBRES, les courriers adressés directe-

ment à la Cour administrative d'Appel, ont étoffé un dossier qui n'a cessé de grossir.

Notre association, loin d'être hostile aux associations sportives, se bat inlassablement contre l'implantation de constructions durables dans la zone naturelle du Ried, un véritable bassin d'épandage des eaux de crue.

Localisé sur 2 plans de servitude, le PERI (plan de zone inondable) et le PEB (Plan d'exposition au bruit), le projet d'Eckbolsheim soulève le **problème de la sécurité** des 2500 usagers potentiels aux abords d'un établissement public (desserte routière largement insuffisante et inaccessible en cas de débordement de la Bruche). Il porte atteinte, par sa taille et son architecture monumentale, à la **qualité des paysages** et de la nature environnante, ainsi qu'à la qualité des eaux (risques de pollution de nappe phréatique par les hydrocarbures)

Il est temps de mettre un terme au grignotage incessant des bassins de rétention naturels ainsi qu'à tout mouvement de terrain susceptible d'entraver l'écoulement des eaux de crue et ceci dans la perspective de conserver le **poumon vert naturel à l'ouest de Strasbourg**. Nous avons tous encore en mémoire les récentes inondations catastrophiques à Francfort sur Oder, Sarreguemines, Cologne, etc...

Compte tenu de tous ces éléments et pour éviter l'émergence de cités lacustres non maîtrisables, ARBRES décide le 21 juin 1997 de poursuivre en justice le 2° permis presque similaire au premier que le Maire dépose 7 jours après l'arrêt de la Cour de Nancy ordonnant l'arrêt des travaux le 15 mai 1997.

En résumé, **on annule tout et on recommence toute la procédure.** Pendant ce temps, les travaux de gros oeuvre interrompus une petite semaine, reprennent intensément malgré le constat d'huissier. Cette manière d'agir du Maire nous interloque tous. Ce **passage en force** d'un permis contesté à un autre à peine modifié, est un véritable pied de nez à la justice. En effet, grâce à ce mécanisme, l'ouvrage pourrait s'achever avant qu'une décision de justice ne statue sur le fond. Les collectivités locales donnent là un bien mauvais exemple aux particuliers. En matière d'urbanisme, **la démocratie est réellement en péril.**

A ce jour, le tribunal administratif de Strasbourg a rejeté une nouvelle fois notre demande de sursis à exécution relatif à ce permis mais l'affaire est inscrite à la prochaine audience publique du 20 novembre. **Alsace Nature**, association à laquelle nous sommes fédérés, a également déposé un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal de Strasbourg.

Notre réflexion :

Si afin d'indemniser les futures victimes des inondations, un maire devait engager ses deniers personnels, quel serait son comportement dans une telle affaire? En tout cas, l'expérience méritait d'être tentée au moins une fois.



Conclusion :

Quelle que soit l'issue du procès, notre démarche se place dans une **logique de préservation de la qualité des paysages du Ried de la Bruche, l'un des objets de notre association.**

Nous sommes persuadés que cette action forte servira à terme d'exemple pour d'autres velléités de constructions lacustres dans d'autres communes le long du Ried.

A.R.B.R.E.S. en déplacement...

Ca bouge à ARBRES: notre siège a été déplacé d'ACHENHEIM à Oberschaeffolsheim en avril 1997. Rien de significatif, sinon que dans notre association notre siège est lié à la résidence du secrétaire...

Nouveau Président !

Annie PLUMERE ayant souhaité ne plus assumer la présidence d'ARBRES, le comité a élu Jean-Jacques SPIESS, demeurant à Wolfisheim, à la tête de l'association.



A.R.B.R.E.S.

(Association Ried Bruche pour le Respect de l'Environnement près de Strasbourg)

2, rue des fauvettes

67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM

Télécopie : 03.88.77.16.39

Ti Schiltigheim Reg. Ass. Vol. XXv n° 1239

BULLETIN D'ADHESION

Oui, je désire adhérer à ARBRES, association intercommunale et participer à la lutte contre les nuisances olfactives et sonores, les pollutions atmosphériques, la défense de la qualité de l'air, de l'eau et des paysages du ried de la Bruche et alentours.

Mme Melle M Nom : Prénom :

Adresse :

Commune : Tél (facultatif) :

Date :

Signature :

Je joins à ce bulletin le montant de ma cotisation (100 F pour l'année)

(vous pouvez, si vous le désirez, verser à l'association un don du montant de votre choix)

Retournez le présent bulletin à un membre du comité ou au siège de l'association à l'adresse ci-dessus